

> PÉRIODES D'INSCRIPTION :

Deux périodes d'inscription sont mises en place, suivies de commissions d'inscription :

- **Du 18 janvier au 12 mars 2021**
Commission d'inscription n°1 : le jeudi 18 mars 2021
- **Du 15 mars au 23 avril 2021**
Commission d'inscription n°2 : le jeudi 29 avril 2021

ATTENTION : Date limite de réception des pré-inscriptions le 23 avril 2021. Toute demande effectuée après cette date sera étudiée lors des commissions des demandes de dérogations.

> DEMANDE DE DÉROGATION

Les dossiers pourront être retirés **à partir du 18 janvier 2021** au Service Action Éducative.

Ceux-ci seront étudiés en commission de dérogation :

- 1^{ère} commission : le mardi 11 mai 2021
- 2^e commission : le mardi 8 juin 2021

Pour toute question ou précision, contactez-nous !

- **Permanences**
Lundi et jeudi, de 13h30 à 17h
Mardi et vendredi, de 8h30 à 12h
- **Accueil uniquement sur RDV**
Lundi et jeudi matin
Mardi et vendredi après-midi.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET DÉROGATIONS

ANNÉE 2021-2022

RENSEIGNEMENTS

Service Action éducative
FORUM / 47 rue de la Giraudière
Tél. : 04 72 31 84 00
education@mairie-brignais.fr
brignais.com



> PUBLIC CONCERNÉ :

- Les enfants entrant en maternelle
- Les enfants nouveaux Brignairots
- Les enfants de Grande section ayant bénéficié d'une dérogation

ATTENTION
Clôture des inscriptions
le 23 avril 2021

À NOTER : Pour les entrées au CP des enfants déjà scolarisés sur la commune et n'ayant pas bénéficié d'une dérogation scolaire, le certificat d'inscription sera envoyé directement aux familles qui pourront procéder à l'admission auprès des Directeurs des écoles.

> DÉMARCHE N°1 : INSCRIPTION PAR LA MAIRIE

Les **formulaires d'inscription** interactifs et remplissables en ligne peuvent être téléchargés sur le site de la Ville : brignais.com. Ils peuvent également être retirés auprès du Service Action éducative, situé au FORUM - 47, rue de la Giraudière.

1/ Formulaire d'inscription

Une fois complété, ce formulaire doit être renvoyé (ou déposé) au Service Action éducative, **accompagné des pièces justificatives demandées** (cf. liste au dos du formulaire de pré-inscription).

Vous recevrez, par mail, le **certificat d'inscription scolaire** indiquant l'école que devra fréquenter votre enfant. Si vous préférez le recevoir par voie postale, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Vous devrez présenter ce certificat au Directeur de l'école concernée lors du rendez-vous d'admission.

2/ Formulaire de dérogation

Le formulaire de demande de dérogation est à retirer auprès du Service Action Éducative, situé au Forum 47 rue de la Giraudière. Il sera instruit lors des commissions de dérogation, dont les dates figurent au dos de ce document.

À l'issue des commissions, un mail vous sera envoyé pour vous notifier la décision. Si vous préférez le recevoir par voie postale, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Nota : Le formulaire de demande de dérogation fait office de dossier d'inscription scolaire.

> DÉMARCHE N° 2 : ADMISSION À L'ÉCOLE

Dès réception du certificat d'inscription, prenez rendez-vous auprès de la Directrice ou du Directeur de l'école dont vous dépendez :

École maternelle André Lassagne Bd André Lassagne	Myriam PRECIGOU	04 78 05 27 45
École élémentaire Jean Moulin 28, Bd de Schweighouse	Samuel GUILLET	04 72 31 68 29
Groupe scolaire Claudius Fournion (maternelle et élémentaire) 20, rue Jeanne Pariset	Yves CROCFER	04 78 05 21 59
École maternelle Jacques Cartier 2, chemin de la Lande	Nicole VIRICEL	04 72 31 06 90
École élémentaire Jacques Cartier 2, chemin de la Lande	Charlotte DECAMBRON	04 72 31 06 91

Pièces à fournir au Directeur de l'école :

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Certificat de radiation, le cas échéant
- Certificat d'inscription scolaire obtenu en Mairie

